



## Déclaration d'ouverture de chantier

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

	Vana dana utiliaan aa fama luinna aan		Codes whom of bloom of the deliberation of the	
	Vous devez utiliser ce formulaire pour :		Cadre réservé à la mairie du lieu du projet	
	déclarer que vous avez commencé les travaux ou aménagements autorisés.		La présente déclaration a été reçue à la mairie	
			Cachet de la mairie et signature du receveur	
1	Désignation du permis			
	Permis de construire N°			
	☐ Permis d'aménager N° ☐ ☐ ☐			
2	Identité du déclarant			
	i Le déclarant est le titulaire de l'autorisation.			
2.1	Vous êtes un particulier   Madame	□ M	lonsieur	
	Nom		Prénom	
22	Vous êtes une personne morale			
<b>L.L</b>	Dénomination		Raison sociale	
	Demontration		Traiserr seedale	
	N° SIRET		Type de société (SA, SCI)	
	Représentant de la personne morale :   Madame   Monsieur			
	Nom		Prénom	

3	Coordonnees du demandeur
	(i) Ne remplir qu'en cas de changement des coordonnées du titulaire de l'autorisation. Vous pouvez également remplir la fiche complémentaire en cas de changement des coordonnées du (ou des) co-titulaire(s) de l'autorisation.
	Adresse : Numéro : Voie :
	Lieu-dit :
	Localité :
	Code postal : BP : Cedex : Si le demandeur habite à l'étranger :
	Pays : Division territoriale :
	Adresse électronique :
	☐ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment
	par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.
4	Ouverture de chantier
	Je déclare le chantier ouvert depuis le :/
	Pour la totalité des travaux  Pour une tranche des travaux
	Veuillez préciser quels sont les aménagements ou constructions commencés :
	Surface créée (en m²) :
	Nombre de logements commencés : dont individuels : dont collectifs : Répartition du nombre de logements commencés par type de financement
	□ Logement Locatif Social : □ □ □ □ Accession Aidée (hors prêt à taux zéro) : □ □ □
	Prêt à taux zéro :
	Je certifie exactes les informations ci-dessus  Signature du (ou des) déclarant(s)
	À
	Fait le
•	
A	Dans le cadre d'une saisine par voie papier
	Votre déclaration établie en trois exemplaires devra être déposée à la mairie du lieu du projet.  (i) Outre qu'il comporte des risques liés à un accident ou une malfaçon toujours possible, le recours à un travailleur
	non déclaré est passible des sanctions prévues par les articles L. 362-3 et R. 362-3 du code du travail. Au moment de l'ouverture du chantier, le bénéficiaire doit être en possession de la preuve qu'il a souscrit une assurance dommage ouvrages : à défaut, il encours des sanctions pénales, sauf s'il construit pour lui-même ou sa proche famille.
	Dans le délai de 90 jours à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste encore des travaux à réaliser, le propriétaire doit adresser une déclaration par local (maison individuelle, appartement, local commercial
	etc.) au centre des impôts ou au centre des impôts fonciers (consulter ces services). Ces obligations déclaratives s'appliquent notamment lorsque le permis ou la déclaration préalable ont pour objet la création de surfaces

des exonérations temporaires de taxe foncière de 2, 10, 15 ou 20 ans (dispositions de l'article 1406 du code général

nouvelles ou le changement de destination de surfaces existantes. Le défaut de déclaration entraîne la perte

des impôts).

### Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

#### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

# 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère de la transition écologique, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère de la transition écologique, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\*

Vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

ou par courrier (avec copie de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante :

#### Ministère de la transition écologique

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

À l'attention du Délégué à la protection des données SG/DAJ/AJAG1-2 92055 La Défense cedex

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), par courrier :

À l'attention du délégué à la protection des données 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

<sup>\*</sup> https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929